

# MISE EN ŒUVRE DU **système sarlibain**

## DESCRIPTION DU SYSTÈME ET DE SA MISE EN ŒUVRE

### VERSION SARLIBAIN CLASSIQUE

Le système SARLIBAIN est un concept de pièces d'eau associant revêtements de sol et de mur soudés à chaud, disposés sur la totalité des surfaces du local (sols et murs) et incluant :

- la réalisation de pentes,
- l'utilisation d'accessoires d'évacuation (siphons de sol),
- l'utilisation d'accessoires de mise en œuvre (formes d'appui pour angle, profilés de diminution et seuils d'étanchéité).

Afin que le système **SARLIBAIN** puisse être considéré comme tel, il devra démontrer :

- que le sol du local est recouvert entièrement et uniformément du même revêtement de sol,
- que le support est réalisé sans discontinuité de parement; que les remontées en plinthes et recouvrements par le mural sont réalisés sur l'entière périphérie du local,
- que les murs du local sont recouverts entièrement et uniformément du même revêtement sur toute la hauteur utile.

### VERSION SARLIBAIN CONFORT

La version précédente peut être complétée par l'utilisation d'une **sous-couche Sarlibase acoustique** permettant d'améliorer les performances acoustiques de la version Sarlibase classique à un affaiblissement acoustique au bruit de choc de  $\Delta L_w = 18$  dB.

### DOMAINE D'EMPLOI

Le système **SARLIBAIN** est destiné aux locaux neufs ou anciens relevant des classements suivants : en fonction

de l'exposition à l'humidité des parois selon Cahier du CSTB 3567 de mai 2006, entériné par le Groupe Spécialisé n° 9 «Cloisons et contre-murs en plâtre» :

- EB+ locaux privatifs (sur dallage et plancher base liants hydrauliques ou bois),
- EB+ locaux collectifs (sur dallage<sup>(1)</sup> et plancher base liants hydrauliques),
- EC (sur dallage<sup>(1)</sup> et planchers base liants hydrauliques portés sur vide sanitaire).

En fonction du classement UPEC des locaux - Cahier de CSTB 3509 de novembre 2004 :

- U2s P2 E2 C1 (dans le cas de la présence d'un siphon de sol, ces locaux sont en pratique classés E3) : douches individuelles privatives dans bâtiments d'habitation, dans les chambres de l'industrie hôtelière et activités analogues, dans les salles de bain individuelles dans les résidences d'étudiants,
- U3 P2 E3 C2 : sanitaires collectifs avec douche des résidences d'étudiants, et des activités sportives (stades, gymnases, etc.),
- U3 P3 E3 C2 : salle d'eau attenante à la chambre et sanitaires collectifs en bâtiments hospitaliers et assimilés, MAPAD et EHPAD.
- U4 P3 E3 C2 : balnéothérapie des MAPAD et EHPAD.

### REVÊTEMENTS DE SOL SURESTEP :

Revêtement vinylique compact armaturé en lés avec inclusion de particules, certifié QB UPEC.

### REVÊTEMENT DE MUR ONYX+ :

Revêtement vinylique calandré multicouche non armaturé avec couche d'usure imprimée, présenté en lés.

<sup>(1)</sup> Sur dallage, il sera tenu compte des dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.2 d'avril 2007 en excluant les systèmes de sous-couche d'interposition spécifiques.

